

LA GESTION JURIDIQUE ET JUDICIAIRE DE L'E-RÉPUTATION

Ségolène ROUILLÉ-MIRZA

Avocate au Barreau de Tours

15 Septembre 2011

Salon E-commerce Paris 2011

Introduction 1/2

- **Qu'est ce que l'e-réputation**

- Définition de "réputation" Dictionnaire Larousse:
« *Manière dont quelqu'un est connu, considéré dans un public* »
- Nombre d'internautes en pleine expansion (plus de 42 millions d'internautes en France)

- **Caractéristiques d'internet et des réseaux sociaux**

- Multitude, interconnexions, incitation à communiquer, complexité de la suppression des informations

Introduction 2/2

- **Pourquoi sommes-nous tous concernés...**
 - **Les composantes de la réputation sur internet**
 - Communication officielle
 - Vie privée divulguée sur les réseaux sociaux
 - Vie publique et commerciale appréhendée par les internautes
 - Diffamation, injure, dénigrement, notation (Note2Be) etc...
 - ... sur les blogs, forums, sites de consommateurs...
 - De la rumeur virtuelle... au buzz
 - Usurpation d'identité numérique
 - Usurpation du nom de domaine, de la marque, de la dénomination sociale d'une société
- **De l'importance de mettre en place une veille sur Internet**

Des fondements juridiques

... qui s'appliquent aux particuliers
comme aux sociétés ou dirigeants

Droit de la presse

- Diffamation et injure
 - Articles 29 et 32 de la loi du 29 juillet 1881 sur la Liberté de la presse: 12 000 euros d'amende
 - Exemple: TGI de Nanterre, 6/01/11 - David Douillet / Bakchich et autres
- Exemple: critique d'une société du bâtiment sur un blog: arrêt CA Montpellier 7 juillet 2011
 - Condamnation pour diffamation: « vol » « escroquerie »
 - Prudence et modération doivent être respectées.

Concurrence déloyale 1/2

- Situation de concurrence effective
- Dénigrement sur les réseaux sociaux
 - Twitter: Tcom Paris, 26 juillet 2011: le PDG d'une société critique l'un de ses fournisseurs sur son Twitter: 10 000 euros de D&I
 - Facebook: page ouverte aux « amis des amis »:
 - L'employeur peut accéder légalement aux messages dénigrant et s'en servir dans le cadre d'un licenciement (Conseil des Prud'hommes Boulogne-Billancourt 19 nov, 2010)

Concurrence déloyale 2/2

- Dénigrement d'une société par son ancien salarié
 - TGI de Béthune, 14 décembre 2010, condamnation d'un ancien salarié pour violation de la clause de confidentialité renforcée de son ancien contrat de travail
 - Propos dénigrant postés par l'ancien salarié sur son blog concernant son ancien employeur et la qualité de ses produits et services
 - Publications décision dans revues au choix (10 000 euros par revues) et sur le blog du salarié pendant 6 mois, sous astreinte.

Atteinte au respect de la vie privée et au droit à l'image

- Article 9 du Code civil
- Publication non autorisée de photographies de tiers prises dans un lieu privé, sur un réseau social en ligne: Atteinte à l'intimité de la vie privée (art.226-1 C.pénal): 1 an d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende
- Exemple: faux profil Facebook
 - Ordonnance de référé du TGI de Paris du 24/11/10
 - Fausse page du comique Omar créée par un tiers sur Facebook
 - Atteinte au respect la vie privée et du droit à l'image: 1 500 euros de dommages et intérêts

Atteinte au droit des marques

- Article L.713-1 et suivants du CPI
- L'atteinte au droit des marques est étroitement lié au dénigrement
- Limites: liberté d'expression – parodies – information
- Exemple: reproduction non autorisée de la marque de l'entreprise
 - Reproduction de la marque dans le nom de domaine
 - Limite: jeboycottedanone.com (CA Paris, 30/01/2003)

Atteinte à la protection des données à caractère personnel

- Loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004
- Les informations mises en ligne peuvent constituer des données à caractère personnel – parfois sensibles (religion, santé, orientation sexuelle...)
- Exemple: Affaire Note2Be
 - Cour d'appel de Paris, arrêt du 25 juin 2008
 - Collecte déloyale et illicite des données à caractère personnel concernant les professeurs

Usurpation d'identité 1/2

- Usurpation d'un nom, d'un mot de passe, d'un pseudo, d'un avatar ...
- Art. R.20-44-46 CPCE: interdit l'usurpation d'un nom patronymique pour créer un nom de domaine
- Condamnée par l'article 434-23 du Code pénal lorsque l'usurpation a ou aurait pu déterminer contre le tiers usurpé des poursuites pénales
 - (5 ans d'emprisonnement et 75000 euros d'amende)
 - Cas du phishing

Usurpation d'identité 2/2

- Loi LOPPSI 2, votée le 9 février 2011 au Sénat
 - Création d'un délit d'usurpation d'identité
 - Article 226-4-1 du Code pénal
 - Usurpation de l'identité d'une personne permettant de l'identifier en vue de troubler sa tranquillité ou celle d'autrui, ou de porter atteinte à son honneur ou à sa considération
 - 1 an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende

Accès frauduleux à un système d'information

- Accès ou maintien frauduleux dans un système de traitement automatisé de données: art. 323-1 et s du Code pénal: 2 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende
- Condamnation d'un jeune ayant accédé à des comptes Twitter de personnalités américaines
 - 5 mois d'emprisonnement avec sursis (T. Corr. Clermont-Ferrand 24 juin 2010)

Comment agir
pour contrer
une mauvaise
e-réputation?

Toujours
conserver
les preuves

Constitution des preuves – préalable à toute action

- Constat d'Huissier sur internet
 - Interlocuteurs: Avocat et Huissier de Justice
 - Importance des éléments techniques
 - Permet de déterminer la compétence des juridictions
- Copies-écrans: peu de force probante

Puis agir...

Trois types d'actions complémentaires

– Techniques

- Référencement sites web officiels → Webmasters et sociétés de référencement

– Communicantes

- Publications de communications favorables → professionnels de la communication
- Publications de communications rectificatives dans le cadre d'un droit de réponse → Avocat

– Juridiques

- Obtenir la suppression des informations défavorables et la condamnation des personnes malveillantes → Avocat
- Soigner l'encadrement juridique du site officiel sur Internet (CGU, CGV, mentions légales...) → Avocat

Agir contre l'auteur ou contre l'hébergeur

- Auteur connu: Lettre de mise en demeure
- Auteur anonyme ou non coopératif: Notification de contenus illicites à l'hébergeur (Art. 6 LCEN 2004)
- Comment notifier les contenus illicites?
 - Interlocuteur: Avocat
 - Dans quels cas agir? De la notion de contenus illicites...
 - Du risque de la notification abusive
- Pour quel résultat?
 - Retrait des contenus: suppression de messages, de forum, de blogs...

Si l'auteur est anonyme: l'identifier!

- Requête à fin d'identification auprès de l'hébergeur
- Requête à fin d'identification auprès du FAI
 - Exemple: Affaire « Omar » et identification de l'auteur de la fausse page « Omar » sur Facebook
- Obstacles pratiques: cybercafé, anonymizers, caractère international d'internet
- Obstacles juridiques: liberté d'expression

En cas de résistance, porter l'affaire en justice

– Action en référé

- Pour obtenir la suppression du contenu du site
- Pour obtenir la suppression de l'accès au site

– Action au fond

- Pour obtenir réparation du préjudice subi
- Pour obtenir la condamnation pénale de la personne mise en cause

Que peut-on
espérer?

Quelles mesures et quelles réparations?

- Suppression du contenu illicite sous astreinte
 - Facebook condamné sous astreinte le 13 avril 2010 (Référé TGI Paris)
- Identification de l'auteur du trouble
- Condamnation de l'auteur des propos malveillants à des dommages et intérêts
- Transfert du nom de domaine sous astreinte
- Publication de la décision → contre-publicité favorable
- Condamnation pénale du mis en cause
- Prise en charge des frais d'avocat par l'adversaire

**AVEZ-VOUS DES
QUESTIONS ?**